



**Programmation 2014-2020  
des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en Bourgogne**

**73<sup>ème</sup> comité régional de programmation**

**Consultation écrite du 06 au 13 mai 2022**

Le 73<sup>ème</sup> comité régional de programmation commun aux trois fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en Bourgogne a fait l'objet d'une consultation écrite de ses membres qui s'est déroulée du 06 au 13 mai 2022. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt les membres du CRP ont été prévenus de l'existence d'un formulaire d'abstention à retourner complété et signé à l'autorité de gestion le cas échéant.

**1. Présentation des dossiers FEADER Bourgogne**

**A. Programmation initiale FEADER**

83 dossiers ont été présentés pour avis au comité de programmation pour un montant total de FEADER de 3 699 410,22 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Avis sur la programmation
4.2.1 - Investissements dans les IAA	1	42 539,20 €	80 262,65 €	Favorable
4.2.1R - Investissements dans les IAA - Relance EURI	2	1 904 773,53 €	1 904 773,53 €	Favorable
4.4.1 - Investissements non productifs - Plantons des haies	47	336 957,79 €	635 769,50 €	Favorable
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	18	536 594,00 €	670 742,50 €	Favorable
7.4.2 - Valoriser villes et les bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité, proposer une offre de services de base suffisante	2	407 858,91 €	1 066 579,00 €	Favorable
7.5.1 - Renforcer le réseau d'infrastructures cyclables d'intérêt européen ou régional et les haltes et ports fluviaux	1	65 276,42 €	233 026,01 €	Ajourné
7.5.3 - Consolider et diversifier l'offre en services touristiques, activités éco-touristiques des territoires ruraux (MO publique)	1	36 775,21 €	263 345,78 €	Favorable
7.6.1 - Animation Natura 2000	8	345 196,30 €	651 313,79 €	Favorable
7.6.2 - Contrats Natura 2000	3	23 438,86 €	44 224,29 €	Favorable
<b>TOTAL Programmation</b>	<b>83</b>	<b>3 699 410,22 €</b>	<b>5 550 037,05 €</b>	

**B. Reprogrammation FEADER**

2 dossiers ont été présentés pour reprogrammation pour un montant total de FEADER de 3 205,04 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Avis sollicité / Passage
4.1.1 - Modernisation classique	1	3 160,04 €	5 962,32 €	sur la reprogrammation
7.6.2 - Contrats Natura 2000	1	45,00 €	-36,00 €	sur la reprogrammation
<b>TOTAL Reprogrammé</b>	<b>2</b>	<b>3 205,04 €</b>	<b>5 926,32 €</b>	

### C. Dossiers présentés pour information

80 dossiers ont été présentés pour déprogrammation suite à la modification du plan de financement, à leur solde ou à l'abandon des projets pour un montant total de FEADER de 213 172,30 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Passage
4.1.1 - Maîtrise de la performance énergétique	6	-8 505,61 €	-16 048,29 €	pour information
4.1.1 - Modernisation classique	40	-72 620,38 €	-137 019,20 €	pour information
4.1.2 - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA)	21	-40 630,30 €	-96 495,66 €	pour information
4.1.2R - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA) - Relance EURI	1	-7 437,60 €	-7 437,60 €	pour information
4.2.1 - Investissements dans les IAA	1	-11 195,11 €	-21 122,85 €	pour information
4.2.2 - Investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles	5	-4 367,83 €	-8 241,16 €	pour information
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	1	-35 386,00 €	-44 232,50 €	pour information
7.2.1 - Rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales	1	-23 621,88 €	0,01 €	pour information
7.6.1 - Animation Natura 2000	1	-126,24 €	-238,19 €	pour information
7.6.2 - Contrats Natura 2000	3	-9 281,35 €	-17 511,96 €	pour information
<b>TOTAL Déprogrammé</b>	<b>80</b>	<b>-213 172,30 €</b>	<b>-348 347,40 €</b>	

### D. Synthèse FEADER Bourgogne

85 dossiers pour avis (83 programmations initiales et 2 reprogrammations) + 80 pour information (déprogrammations). Un dossier a été ajourné à la suite d'une contribution reçue du CD 58. Le montant FEADER programmé à ce CRP s'élève à 3 489 442,96 €.

#### 2. Contributions des membres du CRP

Une contribution a été reçue du Conseil Départemental de la Nièvre concernant le dossier 7.5.1 présenté pour programmation :

« Après renseignement auprès du service attributaire il semblerait que la prise en compte de la subvention du Département ne soit pas correcte pour le projet en PJ. Le département finance cette action avec 2 taux différents sur 2 assiettes éligibles.

Le montant FEADER semble pouvoir être supérieur car une faible part de la subvention départementale se trouve dans l'assiette éligible FEADER. »

Réponse de l'Autorité de Gestion :

« Une remarque est formulée par le Conseil Départemental de la Nièvre concernant le projet d'aménagement d'une halte fluvestre sur la commune de Luthenay-Uxeloup (n° dossier RBOU070520CR0260004). La remarque porte sur le taux d'intervention du financeur CD 58 retenu et appliqué sur l'assiette FEADER.

D'après le contrat cadre de partenariat entre le CD 58 et la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais, le département finance cette action avec 2 taux différents sur 2 assiettes éligibles :

1) les dépenses liées à la Halte fluvestre (démolition, études, maîtrise d'œuvre, travaux) avec une assiette éligible de 338 203,40 € et une subvention départementale de 10 000 € pour un taux de 2,96 %.

2) les dépenses liées aux hébergements touristiques et l'aire de camping sur le site avec une assiette éligible de 253 101,60 € et une subvention départementale de 65 500 € pour un taux de 25,88 %.

Après analyse du service instructeur du FEADER, les dépenses de l'assiette FEADER ne suivent pas la répartition retenue par le département : l'assiette FEADER comprend des dépenses relatives à la construction du bâtiment mais aussi des dépenses liées à l'aménagement extérieur du site. Les dépenses présentées dans le contrat cadre de partenariat et celles retenues sur la base des devis des entreprises sélectionnées, sur lesquels s'appuie l'assiette FEADER, ne sont pas les mêmes.

Il n'est donc pas possible de reconstituer la part respective des dépenses communes entre l'assiette FEADER et chacune des assiettes retenues par le département. Le taux global de la subvention du département de 12,77 % est donc retenu par le service instructeur du FEADER.

Toutefois, cette vérification a permis au service instructeur de mettre en évidence une erreur d'instruction (prise en compte de dépenses inéligibles dans le coût total retenu).

**Le dossier est donc ajourné afin de régulariser le plan de financement, il sera représenté au cours d'un futur comité. »**

Aucun formulaire d'abstention lié à un conflit d'intérêt n'a été transmis.

**Vu le règlement intérieur du CRP, les dossiers sont réputés recevoir un avis favorable ; le dossier RBOU070520CR0260004 est quant à lui ajourné selon les orientations indiquées ci-dessus.**

### **3. Global sur la période 2014-2020**

Pour le PDR Bourgogne, en tenant compte des opérations proposées aux membres du CRP, le niveau d'avancement global du programme s'élève à 83,54 % (+ 0,43 points depuis le dernier CRP) soit 665 652 945 € de FEADER ; dont la répartition est la suivante :

- Avancement maquette socle : 654 699 169 € soit 86,64 % de la maquette (+0,20 points) ;
- Avancement maquette relance EURI : 10 953 776 € soit 26,64 % de la maquette (+4,61 points).

## CALENDRIER 2022

Numéro	Date	Format
74	3 au 10 juin	consultation écrite
75	1 au 8 juillet	consultation écrite
75bis	21 au 22 juillet	consultation écrite feader (spécifique PCAE et DJA)
76	16 au 23 septembre	consultation écrite
77	20 octobre	en physique/visio - commun BFC
78	18 au 25 novembre	consultation écrite feder-fse
78bis	1 au 2 decembre	consultation écrite feader (spécifique PCAE et DJA)
79	9 au 16 décembre	consultation écrite

Dijon, le 13 mai 2022

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-président



Patrick MOLINOZ

Annexe : liste des accusés de lecture de l'email de consultation